



*RGPP et réorganisation des services
de l'Etat dans le département*

Nous sommes tous concernés !

**Compte rendu de la 2^e réunion
représentants du personnel-Préfet du 18 septembre 2008**

Après une 1^{ère} réunion du Préfet avec les représentants du personnel des directions départementales le 22 juillet 2008 (voir compte rendu syndical du 2 septembre), a eu lieu une 2^{ème} rencontre le 18 septembre 2008.

Alors que la première réunion s'est déroulée autour d'une vaste table, celle du 18 septembre nous a vus placés en masse face à une seule table réunissant le Préfet, la secrétaire générale de la Préfecture et le directeur de cabinet d'une part, Mme Le Hy (actuelle DDAF), Mme Novat (actuelle DDE) et M. Durafour (actuel DDJS) d'autre part, les autres chefs de service étant assis dans la salle. Une organisation préfigurant peut-être les rôles des uns et des autres dans 3 futures directions ???

L'ordre du jour a été annoncé comme suit : présentation du macro-organigramme des directions départementales, propositions de méthodes de travail.

La présentation des 3 futures directions, qui a été faite par les 3 chefs de service cités plus haut, était identique aux documents remis en début de semaine (voir macro-organigramme présenté avec le présent compte rendu sur l'affichage syndical en DDSV et en DDAF). Seule la présentation de la DDPP a été plus développée, Mme Le Hy insistant sur la prospective dans la prévention des risques. En clair, nous avons compris qu'il y a encore de beaucoup d'interrogations sur de nombreuses missions et que tout est loin d'être calé.

Cette esquisse des 3 futures directions départementales devraient normalement, si l'on suit la circulaire du 1^{er} ministre du 7 juillet 2008, décrire les avantages et éventuelles difficultés que cette organisation comporte. A l'heure actuelle, ce travail ne semble pas avoir été réalisé, ou tout au moins n'a pas été transmis.

S'en est suivi un temps de discussion aussi peu productif qu'en juillet. Entre questions des syndicats sur des idées générales, dont le Préfet ne veut pas parler parce qu'il n'a pas la main, et questions plus particulières sur l'un ou l'autre service, aucune information d'importance n'a été donnée. Cependant, à notre demande, le préfet s'est engagé à fournir rapidement un bilan social qui permettra d'avoir une vue plus juste des personnels dans le département (répartition des catégories A, B et C, des contractuels, sur quelles missions, etc). Il est à noter que ce travail est fait régulièrement par les différentes directions, qu'avec la RGPP il est forcément déjà en cours cette année, et que seule l'information reste à faire.

Nous avons eu droit également à une description des mutualisations qui apparaissent comme le pilier de la réforme dans notre département, et qui, sous des dehors d'efficience, entraînera surtout une réduction du personnel des fonctions supports.

Au final, le préfet a proposé la création de groupes de travail en demandant aux différents syndicats de proposer des représentants. Avec beaucoup d'ironie, le préfet a proposé aux syndicats de leur fournir une salle de réunion pour leur permettre de s'entendre sur les représentants à désigner. Sans vouloir lui prêter de mauvaises intentions, nous avons eu le sentiment qu'il se déchargeait du problème en pensant : "vu le nombre et la diversité des syndicats, vous allez mettre tellement de temps pour désigner des représentants que je pourrais me passer de votre participation pendant un certain temps".

Les groupes de travail qu'il a déterminé portent sur les sujets suivants :

- direction départementale de la protection des populations,
- direction départementale de la cohésion sociale,
- mutualisations.

Pas de groupe de travail sur la direction départementale du territoire qui n'est, d'après le préfet, que la fusion de la DDAF et de la DDE soit-disant déjà bien entamée...

Les suites de la réunion

Les groupes de travail :

Le préfet ayant mis la balle dans notre camp, le travail de quelques-uns a permis de prendre contact avec tous les syndicats. Est ressortie l'idée qu'il fallait respecter la représentativité des syndicats, telle que vous, agents, l'avez

voulu lors des dernières élections de représentants du personnel. Ainsi, chaque syndicat représentatif (présent en CTP local) a désigné, en à peine plus d'une semaine, ses représentants pour participer aux groupes de travail demandés par le préfet.

Bien sûr, en réaction à notre célérité, le préfet a soufflé le chaud et froid en envoyant d'abord un courrier le 30/09 précisant qu'il ne voulait voir qu'un seul représentant du personnel par direction (belle représentation des agents, non ?), puis en envoyant un second courrier le 06/10 précisant qu'au final il ferait avec les représentants que nous avons désignés, puisqu'il désire avant tout avoir des échanges fructueux. Voilà comment en 2 semaines, le préfet a perdu son temps... et le nôtre. Si on était soupçonneux, on imaginerait qu'il tente d'entraver la concertation !

Au final : un premier groupe de travail, concernant la future direction départementale de la Protection des Populations est prévu le jeudi 9 octobre, à 11 heures. Et n'allez pas imaginer que l'heure de la réunion implique forcément un simulacre de concertation ! Nous serons vigilants !

Pour ce qui concerne le groupe de travail sur la direction départementale de la Cohésion Sociale, ou sur les mutualisations, toujours pas de nouvelles : on se demande quand le préfet agira, sachant que **le projet de macro-organigramme doit être remonté à la région pour novembre**.

Le travail en intersyndicale des représentants du personnel :

Côté représentants du personnel, afin de disposer de toutes les informations et expériences des différentes directions départementales et peut-être mettre en place une action commune, nous nous sommes réunis, le 7 octobre, en "collectif intersyndical inter-services 71", où étaient invités tous les représentants du personnel des directions départementales concernées (DDE, DDAF, DDSV, DDCCRF, DDTEFP, DDJS, DDASS, Préfecture).

Une trentaine de personnes étaient présentes. L'échange a été très profitable. Un tour de table a permis à chacun de rendre compte de ce qui se passe dans chaque administration. L'expérience de la DDE était particulièrement intéressante en raison des restructurations qu'ils ont subies depuis quelques années. Chacun a pu relever que les incohérences ont été nombreuses et qu'il a été fait peu de cas des situations individuelles des agents.

Dans le but d'informer correctement les agents et pour disposer de suffisamment d'informations en vue des groupes de travail, le collectif intersyndical inter-services a décidé en fin de réunion l'envoi rapide, par tous les représentants du personnel, d'un courrier au préfet via nos directions, pour demander :

- **l'état des lieux détaillé de tous les personnels** (titulaires et contractuels, en précisant la catégorie) des différentes directions départementales concernés par la réorganisation des services de l'Etat (nombre de personnes, nombre d'ETP, selon les missions existantes).
- **la projection des missions actuelles** qui seront appelées à **disparaître** (supprimées ou transférées à d'autres organismes), ainsi que des **missions nouvelles** qui sont envisagées dans le cadre des 3 nouvelles directions départementales (éléments sur lesquels nous savons que les chefs de service ont déjà réfléchi),
- **les effectifs** des futures directions départementales qui sont envisagées (des chiffres circulent déjà, pourquoi ne pas les fournir ?)
- l'envoi des documents sur les groupes de travail aux représentants du personnel, **suffisamment tôt** pour pouvoir les étudier et consulter les agents,
- **les avantages et inconvénients de l'organisation qui est retenue** dans notre département (tel que le prévoit la circulaire du 7 juillet du 1er ministre)
- des **comptes rendus détaillés des groupes de travail** faisant notamment apparaître les problèmes soulevés par les représentants du personnel (afin de pouvoir donner une information correcte à tous les agents),
- pour le groupe "mutualisations", **définition de l'objectif de ce groupe de travail** et apports des chefs de service qui ont déjà travaillé sur ce sujet.

Pour l'instant, le sentiment qui domine les représentants du personnel, c'est que l'administration ne diffuse pas suffisamment d'informations. Lorsque les informations que nous demandons seront enfin disponibles, chacun aura matière à réflexion. En espérant qu'il ne sera alors pas trop tard...

La participation de tous les agents :

Bien sûr, le travail des représentants du personnel doit aussi être alimenté par vos réactions, vos réflexions personnelles, vos inquiétudes, vos idées, etc... Nous sommes là pour porter votre parole.

A cette fin, nous vous encourageons à déposer vos contributions sur la messagerie du SYGMA-FSU :
fsu.ddaf71@agriculture.gouv.fr

Et nous restons bien sûr à votre disposition pour discuter avec vous de ce qui vous préoccupe dans le cadre de la RGPP.

Nous accordons beaucoup d'importance à **l'information de tous** sur l'avancement de la RGPP, tâche que le préfet n'a pas encore remplie depuis la circulaire du 7 juillet.

Nous l'avons déjà fait et nous le referons encore, malgré la succession rapide des dernières réunions, les informations incertaines, etc... : vous pouvez compter sur nous pour vous tenir informés de l'avancement de la RGPP en Saône-et-Loire.

Vos représentants du SYGMA-FSU

Pour toute information sur la RGPP et les groupes de travail, vous pouvez contacter :

En DDAF : Sylvie ROBELIN - Tél. : 03.85.21.86.59

En DDSV : Cristelle AUDIGIER-DUPEUX - Tél. : 03.85.22.57.10